

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa

P. J. : - 1 annexe
- 2 projets de délibération

A l'approche de la fin d'exercice, il convient d'ajuster les dernières opérations d'ordre budgétaire de l'exercice, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT en F/CFP	RECETTES	MONTANT en F/CFP
----------	---------------------	----------	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Virement à la section d'investissement	38 500 000	Travaux en régie	38 500 000
Total	38 500 000	Total	38 500 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	38 500 000	Virement de la section de fonctionnement	38 500 000
Total	38 500 000	Total	38 500 000

A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement, il convient de valoriser les travaux en régie pour un montant de 38.500.000 de F/CFP, se répartissant comme suit :

- aménagement du Parc Urbain de Sainte Marie	:	8.400.000 F/CFP
- aménagement du Parc Urbain de Kaméré	:	10.450.000 F/CFP
- travaux Magenta Aéroport	:	9.000.000 F/CFP
- réaménagement du site N'Du	:	2.600.000 F/CFP
- aménagement de la plage de Magenta	:	1.300.000 F/CFP
- terrassement d'une plateforme rue Cosmos	:	2.700.000 F/CFP
- réalisation d'un accès au plateau sportif de la Vallée du Tir	:	1.900.000 F/CFP
- aménagement de l'accès au local Newrest à Doniambo	:	2.150.000 F/CFP

Pour mémoire, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Il s'agit de travaux réalisés par le personnel municipal avec des matériaux acquis par la Ville. Ces immobilisations doivent être comptabilisées pour leur coût de production comprenant le coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (locations de matériel, coût du personnel principalement).

Cette valorisation se traduit budgétairement par la constatation d'une recette au compte 722 – travaux en régie, à hauteur des charges exécutées au cours de l'exercice pour la réalisation de l'immobilisation afin de les neutraliser sur la section de fonctionnement. En contrepartie, il est constaté en dépense d'investissement, l'immobilisation ainsi réalisée en régie.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, les immobilisations réalisées en régie sont comptabilisées à hauteur de 38.500.000 de F/CFP, sur les opérations suivantes :

- aménagement du Parc Urbain de Sainte Marie	:	8.400.000 F/CFP
- aménagement du Parc Urbain de Kaméré	:	10.450.000 F/CFP
- travaux Magenta Aéroport	:	9.000.000 F/CFP
- réaménagement du site N'Du	:	2.600.000 F/CFP
- aménagement de la plage de Magenta	:	1.300.000 F/CFP
- terrassement d'une plateforme rue Cosmos	:	2.700.000 F/CFP
- réalisation d'un accès au plateau sportif de la Vallée du Tir	:	1.900.000 F/CFP
- aménagement de l'accès au local Newrest à Doniambo	:	2.150.000 F/CFP

Enfin, sur le programme d'investissement, le rythme d'exécution de certaines opérations par rapport à leur programmation initiale nécessite l'ajustement des crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2020, présentés dans le tableau joint en annexe n° 1.

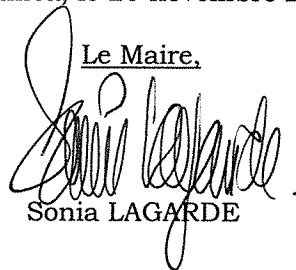
2. L'EQUILIBRE

Afin d'assurer l'équilibre des deux sections du budget, l'ensemble des opérations énoncées ci-dessus génère une augmentation du prélèvement de 38.500.000 de F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

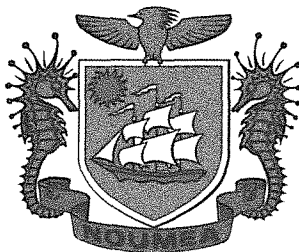
Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



ANNEXE 1 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS D EPROGRAMME
NES relative à la décision modificative n°3 du budget principal de la Ville de Nouméa

AP VOTEES	AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDIT DE PAIEMENT															RAF		
				CA N°	CP 2019			CP 2020			CP 2021			CP 2022							
AP VOTEES AVANT DM 2019	REVISION AP A LA DM 2019	AP VOTEES APRES DM 2019	REPORT 2019		BUDGET 2019	VAR CP 2019	CP 2019	CP PREVU 2020	VAR CP 2020	CP 2020	CP PREVU 2021	VAR CP 2021	CP 2021	CP PREVU 2022	VAR CP 2022	CP 2022	ANCIEN RAF	VAR RAF	NOUVEAU RAF		
NCAP LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	8 076 039 215	2 268 400 000	1 224 838 215	837 572 388	71 477 167	436 339 347	0	436 339 347	2 000 000	945 937 701	485 917 701	0	947 000 000	547 000 000	0	547 000 000	547 000 000	1 521 516	531 482 286	583 082 819	
71-2016-2 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE N°1 (7101Z16)	673 571 827	9 000 000	682 571 827	476 976 247	20 789 957	194 120 686	0	194 120 686	2 000 000	9 437 701	11 437 701	0	0	0	0	0	0	472 684	-437 701	35 193	
71-2016-1 : REFECTON DE CHAUSSEES (7119Z18)	0	2 236 000 000	2 236 000 000		0	0	0	0	0	549 000 000	549 000 000	0	547 000 000	547 000 000	0	547 000 000	547 000 000	0	593 000 000	593 000 000	
83-2017-1 : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE STE MARIE (8315Z17)	401 466 388	4 400 000	405 866 388	180 099 111	50 697 210	240 218 655	0	240 218 655	0	5 500 000	5 500 000	0	0	0	0	0	0	1 146 622	-1 100 000	46 622	



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
11.12.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
11.12.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/422 du 28 mai 2019 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget principal 2018 du Maire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/423 du 28 mai 2019 approuvant le compte administratif du budget principal 2018 du Maire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/433 du 28 mai 2019 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2018 du budget principal,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa et n° 2019/629 du 17 juillet 2019 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n°1 du budget principal primitif de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa et n° 2019/875 du 22 octobre 2019 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget principal primitif de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1055 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/198 du 20 novembre 2019,

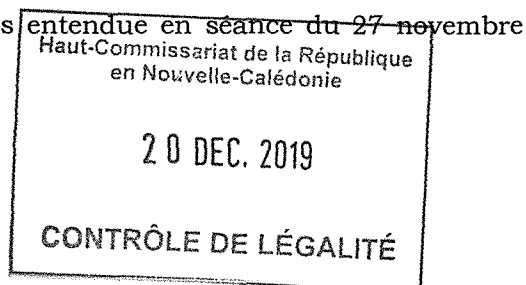
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 3 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-après :



En section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
023	023	01	38 500 000	042	722	01	38 500 000
TOTAL CHAPITRE 023			38 500 000	TOTAL CHAPITRE 042			38 500 000
TOTAL DES DEPENSES :			38 500 000	TOTAL DES RECETTES :			38 500 000

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
040	2128	01	26 900 000	021	021	01	38 500 000
	2151		9 000 000	TOTAL CHAPITRE 021		38 500 000	
	21318		2 600 000				
TOTAL CHAPITRE 040			38 500 000				
TOTAL DES DEPENSES :			38 500 000	TOTAL DES RECETTES :			38 500 000

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

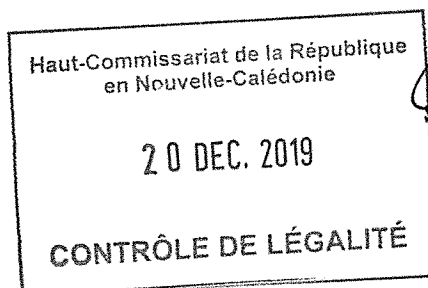
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE

- 1
- 2
- 1



La Maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **20 DEC. 2019**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

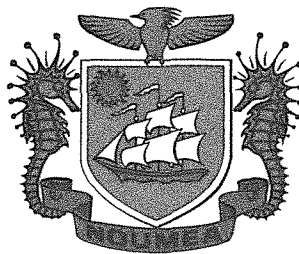
et / ~~ou~~ publié le **20 DEC. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
11.12.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
11.12.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1057
portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 3
du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/422 du 28 mai 2019 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget principal 2018 du Maire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/423 du 28 mai 2019 approuvant le compte administratif du budget principal 2018 du Maire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/433 du 28 mai 2019 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2018 du budget principal,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa et n° 2019/629 du 17 juillet 2019 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n°1 du budget principal primitif de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa et n° 2019/875 du 22 octobre 2019 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget principal primitif de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1058 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/198 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget principal de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, tel que récapitulées dans le tableau ci-après :

N° ET INTITULE DES AP	MONTANT AP	CREDIT DE PAIEMENT					RAF
		ANTERIEUR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
	3 324 438 215	637 077 358	434 339 341	565 937 701	547 000 000	547 000 000	593 083 815
71-2016-2 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE N°1	682 571 827	476 978 247	194 120 686	11 437 701			35 193
71-2019-1 : REFECTION DE CHAUSSEES	2 236 000 000	-	-	549 000 000	547 000 000	547 000 000	593 000 000
83-2017-1 : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE STE MARIE	405 866 388	160 099 111	240 218 655	5 500 000	-	-	48 622

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et publié le 20 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

